

Projet Relance Economique et Gouvernance Des Affaires Locales (REGAL)

**RAPPORT DE LA TABLE RONDE SUR LA PARTICIPATION DE LA FEMMES A
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LA COHESION SOCIALE DANS LA
SALLE DE CONFERENCE DU CONSEIL DE CERCLE DE MACINA**

Le 07 février 2016

I. INTRODUCTION

La crise malienne survenue en 2012 et s'est manifestée par une rébellion armée et une occupation des deux tiers du territoire par AQMI, Ançar dine et MUJAO. Cette occupation continue à donner à l'islam une image fautive, basée sur un réflexe d'autodéfense, une lecture obscurantiste violant des fondements d'une foi essentiellement tolérante et œcuménique. Les textes enseignés par des djihadistes sont en rupture avec la fibre soufie de l'islam qui est son essence est tolérance et soumission.

Pour renouer avec cette nouvelle vision de l'islam, le consortium LEF, Alert international, ARGA-Mali et AMSS s'est engagé à travers son programme de relance économique et gouvernance des affaires locales à organiser une table ronde dont l'objectif serait de d'échanger sur la problématique de la participation de la femme à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. :

II. OBJECTIF DE LA TABLE RONDE

L'objectif de cette table ronde était de :

- approfondir la réflexion sur la problématique de la participation de la femme à la consolidation de la paix et la cohésion sociale avec les communautés de la commune de Macina afin de proposer des voies et moyens pouvant favoriser la participation de la femme à la consolidation de la paix et la cohésion sociale.
- orienter le projet REGAL dans la mise en œuvre des actions pratiques dans le cadre de la participation de la femme à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La table ronde organisée sous forme de journée d'échange a mis l'accent sur une préparation théorique soutenue avant la rencontre et sur une animation basée sur des questions réponses.

- Un travail de documentation du sujet sur l'extrémisme violent a été préparée et validé par les membres du consortium, de sorte que l'introduction de la thématique puisse être présentée de façon claire en élucidant les concepts clés, la nature de la manifestation du problème, la problématique centrale et les défis/ questions clés qui se posent et qui devront orienter les débats ;
- Les participants ont été identifiés et validés en avance de sorte à construire un public multi-acteur
- Un spécialiste de la thématique a été identifié pour animer le débat effectué la synthèse/ rapportage.

IV. CONSTATS SUR LE TERRAIN

Les dernières décennies ont été caractérisées par l'adoption de nombreux textes relatifs à l'égalité, à l'équité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes : la Convention sur

l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF 1979), la Plateforme d'action de Dakar (1994), le Programme d'Action de Beijing (1995), la Politique Genre de la CEDEAO (2002), le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique (2003), la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Ouest (2004), la Politique Genre de l'Union Africaine (2008), la Résolution 1325 sur Femmes, Paix et sécurité (2000) et les résolutions connexes 1820 (2008), 1888 et 1889 (2009) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Au Mali malgré ses engagements pris par l'état à travers les instruments juridiques et les quelques avancées enregistrées, les femmes ne jouissent pas des mêmes droits ni des mêmes opportunités que les hommes.

A cela s'ajoute une féminisation croissante de la pauvreté et une impunité permanente et croissante contre les auteurs de violences basées sur le genre pendant et après la crise de 2012.

Dans toutes les entités politiques et administratives, le constat qui se dégage fait ressortir une absence d'égalité homme/femme au niveau des hautes fonctions politiques ou administratives, aux fonctions électives peut être perçue comme une violence politique.

La sous-représentation des femmes dans les institutions devient difficile car les principales personnes concernées que sont les femmes ne sont pas toujours associées par les décideurs aux réflexions et à l'élaboration des politiques à la base.

Cette situation est d'autant plus vraie que le mouvement féministe pour la promotion des droits de la femme n'est pas de nature à ébranler le rapport de forces ou à jouer un rôle de persuasion et de dissuasion en faveur des droits politiques de la femme auprès des décideurs.

Il est donc important de souligner qu'au moment où de nombreux pays africains s'ingénient à l'exercice démocratique, lequel rime avec l'instauration d'un Etat de droit et que la nécessité d'une intégration concrète et totale de la dimension genre dans les politiques et programmes à l'échelle communale, régionale et nationale, porter un regard sur la participation politique de la femme apparaît comme un sujet majeur de réflexion.

Les résistances socioculturelles et économiques à la participation politique de la femme dans les espaces au Mali

L'idéal démocratique repose sur la conception que le pouvoir politique procède du peuple souverain. Il ne peut donc y avoir de démocratie sans implication du citoyen, c'est à dire sans citoyen actif. C'est pourquoi la citoyenneté politique postule non seulement la jouissance de droits civiques attachés à la nationalité (le droit de vote, l'éligibilité, les libertés publiques, l'accès aux fonctions de responsabilité) mais aussi le devoir de s'impliquer dans la vie politique, d'y participer.

Ce droit reconnu universellement n'est pas vécu de la même manière.

Aux termes de l'article 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui fait figure de principe de base des relations humaines « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Malgré cette profession de foi de la Communauté internationale la femme qualifiée de « sexe faible » est l'objet de violences de toutes sortes, du simple fait de sa structure physique, dans le milieu familial, professionnel, social, en temps de paix ou de conflit, en milieu démocratique comme dans les dictatures. Elle vit des situations plus ou moins graves, voir dramatiques.

Les résistances socioculturelles

Les modèles et stéréotypes basés sur l'infériorité de la femme conduisent à la masculinisation de certaines responsabilités et activités auxquelles les femmes ont plus de peine à accéder (postes de cadre de commandement par exemple). Certaines pratiques sociales fondées sur la religion ou les coutumes (la claustration par exemple) font échec aux principes égalitaires dont sont porteurs les textes consacrant les droits politiques de la femme, y compris la constitution. Dans la plupart de nos contrées au Mali, les violences faites aux femmes traduisent des rapports inégaux entre hommes et femmes qui tiennent leur origine du système social basé sur le patriarcat. Le code civil dispose ses articles au Mali que : « le mari est le chef de la famille. Il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. ». Le système de patriarcat crée et perpétue des préjugés et stéréotypes sociaux néfastes envers les femmes; ce qui les maintient toujours dans une situation de subordination quasi permanente.

Dans l'opinion commune, on considère dans le monde rural que l'un des rôles fondamentaux de la femme est de procréer afin de perpétuer la descendance de la famille. Le plus souvent, ce rôle prédomine sur tous les autres aspects liés à sa contribution au développement de la société. Son rôle va donc consister à s'occuper de ses enfants et de son ménage.

L'ignorance et l'analphabétisme

Les femmes, ne connaissant par leurs droits et ne peuvent pas exercer pleinement les droits politiques qui leurs sont reconnus par les textes nationaux et internationaux au même titre que les hommes qui ont tendance à en abuser.

Il convient de noter également l'absence de solidarité entre femmes, cas de Madame Seck Oumou Sall de Goundam qui s'est présentée aux dernières élections législatives avec des résultats très bas, du fait que les autres femmes du cercle de Goundam ne l'ont pas soutenue en grande masse.

Les difficultés de concilier vie privée et vie publique, constituent également un obstacle pour les femmes à une participation politique effective.

Un autre obstacle réside dans le fait que les femmes parfois, même si elles sont présentes, n'occupent que des postes de second rang où elles n'auront pratiquement pas de décisions à prendre ; elles sont le plus souvent impliquées dans le protocole d'organisation ou de restauration lors des grandes rencontres.

Dans les organes de décision, les femmes sont souvent réticentes par crainte de leur mari puisque la femme mariée ne peut s'engager sans l'accord de celui-ci ou par crainte de refus des parents pour les jeunes filles.

Les clivages engendrés par le multipartisme ont eu comme conséquences la division de la société civile féminine. Les ambitions et rivalités de leadership ouvertes ou inavouées ont contribué à aggraver la situation.

Les résistances économiques

La pauvreté, ou de façon plus profonde est la cause première de l'échec de la participation politique des femmes dans notre pays. Au Mali plus de 63% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté et les 2/10 de ces pauvres sont des femmes. Cette féminisation de la pauvreté a des impacts directs sur la réussite de la participation politique des femmes. De l'avis des observateurs la pauvreté touche plus les femmes que les hommes. Au Mali sur le taux de chômage est deux fois plus élevé parmi la population active de sexe féminin que parmi la population active de sexe masculin. Elles exercent surtout dans les secteurs de l'élevage domestique, du petit commerce et de l'artisanat.

Différentes études ont montré que dans toutes les stratégies de développement efficaces les femmes jouent un rôle central »,

D'après l'ex Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan «Lorsque les femmes sont parties prenantes, indique-t-il, les avantages sont immédiats -- les familles se portent mieux, elles sont mieux nourries et leurs revenus, leur épargne et leurs investissements augmentent. Ce qui est vrai pour la femme l'est la famille et également pour les communautés et, à long terme, pour l'ensemble du pays.»

Cependant force est de reconnaître que cette pauvreté n'est pas vécue de la même manière chez les femmes rurales et les femmes urbaines. Les femmes urbaines ont des tâches moindres, des revenus et sont intellectuellement indépendantes au regard de la société.

On peut en conclure que ces femmes n'ont pas toutes les mêmes préoccupations ; pendant que les femmes rurales luttent pour une amélioration de leurs conditions de vie pénibles, les femmes urbaines luttent pour accéder aux postes de responsabilité.

Les meilleures expériences de participation politique des femmes pour que cela puisse servir de modèle aux jeunes aspirantes en politique

Le mouvement en faveur de la promotion des femmes à des postes de décision a pris de l'ampleur au cours des années 80 et au début des années 90, grâce à une série de conférences internationales. Une impulsion lui a été donnée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (Chine) en 1995, au cours de laquelle un appel a été lancé aux Etats pour qu'ils assurent aux femmes 30 % au moins de représentation dans leurs gouvernements respectifs. En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à "promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme des moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et de favoriser un développement qui soit véritablement durable". Lors de cette réunion, les dirigeants du monde ont adopté huit objectifs, collectivement dénommés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), dont celui de l'égalité des sexes. Depuis lors, le nombre de femmes occupant des postes de décision n'a cessé d'augmenter.

Au Mali, 5 sur 31 femmes sont présentes au parlement. Au niveau du pouvoir judiciaire, seule une femme est chef de juridiction 2 sur 27 au Mali. .

Mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité au Mali:

Le thème choisi cette année porte sur "La participation des femmes dans la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation". Il a donné l'occasion aux participantes de présenter les résultats des journées de consultation sur l'état de prise en compte de leurs priorités dans le processus de paix et de présenter les résultats d'un sondage mené par les jeunes sur la connaissance et l'application de la R. 1325 au Mali.

Les femmes qui s'exprimaient à l'occasion du 15ème anniversaire de la R. 1325 ont plaidé, au niveau des quatre piliers de la Résolution, à savoir

- la participation,
- la prévention,
- la protection
- le relèvement communautaire.(action par laquelle on relève une chose tombée)

Les participantes ont demandé que des actions concrètes soient diligentées en ce qui concerne leur participation à la vie politique, l'accès aux services publics de base, la résolution des problèmes d'insécurité et de violence et leur participation aux mécanismes de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Les femmes maliennes ont aussi demandé qu'une valeur soit ajoutée à la mise en œuvre de la R. 1325 en ce sens qu'elle doit en effet transparaître dans la vie quotidienne des femmes maliennes. Les femmes maliennes sont conscientes de leur rôle cruciale en la matière car, non seulement elles doivent vivre en sécurité mais aussi et surtout elles doivent contribuer activement à la paix et à la sécurité par des actes concrets, ce à travers la création de conditions favorables.

Mohamed Attacher Maiga, Secrétaire général dudit Ministère, qui représentait le Ministre empêché, a salué l'accompagnement des équipes nationales par les Nations Unies, en vue de l'élaboration et du lancement du Plan d'actions de la Résolution 1325, faisant du coup de ce document un instrument de référence pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il a également demandé aux partenaires de soutenir de façon pérenne les actions visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, particulièrement dans la phase de mise en œuvre de l'Accord.

Pour Maitre Saran Keita, Présidente du Réseau Paix et sécurité des Femmes de l'Espace CECEAO (REPSFECO), « la matérialisation de la paix requiert la pleine participation des femmes à travers des mécanismes appropriés dont un des maillons est la Résolution 1325. ». Elle souligne la nécessité de mettre à profit cet instrument innovant pour « insuffler plus de dynamisme à la participation de la femme au processus de mise en œuvre de l'Accord ».

Les impacts de l'intervention des ONG et associations féminines

Ces structures, dans leur luttes quotidiennes, mènent beaucoup d'activités tendant à améliorer la participation politique des femmes (par exemple : animation de séances de sensibilisation sur le droit de vote, la décentralisation, le droit de participation politique, l'utilité des pièces d'état civil) dans les quartiers et villages pour une participation effectives des femmes urbaines et rurales aux processus électoraux.

V. RECOMMANDATIONS

Il faut donc :

- ✓ Privilégier la concertation entre les acteurs sociaux en impliquant tous les acteurs sociaux
- ✓ Vulgariser massivement les textes nationaux et internationaux
- ✓ insérer la notion de l'équité du genre, notamment de l'égalité homme femme dans les programmes d'enseignement dès le niveau scolaire ;
- ✓ mener des actions aboutissant à l'adoption de lois, de règlementations et pratiques qui contribuent à mettre fin à la discrimination systémique à l'égard des femmes en favorisant la participation des femmes à la vie politique, notamment par des mesures positives propres à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes. De soutenir l'adoption de modes de scrutin favorables à la représentation politique des femmes dans les organes électifs et, le cas échéant, d'ajuster ou de réformer le système électoral ;
- ✓ bannir le sexisme
- ✓ assurer l'équilibre entre les sexes dans les délégations qui représentent les pays aux réunions et conférences organisées par les Nations Unies et autres organisations et organismes internationaux ;
- ✓ faciliter, sur le plan économique, l'accès des femmes au crédit pour promouvoir leur autonomisation par exemple en créant un fonds spécial de crédit aux femmes ;

- ✓ inclure dans les programmes politiques comme priorité, la scolarisation obligatoire de la jeune fille, en prévoyant des dispositions pénales sanctionnant les auteurs de déscolarisation forcée ;
- ✓ créer les infrastructures nécessaires pour assurer l'égalité de chances à tous ;
- ✓ mettre en place une politique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- ✓ inclure plus de dispositions relatives à la femme dans les chartes des partis politiques ;
- ✓ valoriser les traités et protocoles relatifs aux droits de la femme ;
- ✓ prévoir des dispositions pénales sanctionnant les contestataires des argumentaires ;
- ✓ prendre des mesures pour combattre toutes les formes de discriminations relatives au genre

NB : le rôle des acteurs politiques

Le rôle des partis politiques est déterminant dans les mécanismes d'accès au pouvoir. Dans leur fonctionnement les partis politiques doivent proposer des actions pour que des mesures appropriées soient prises pour que les femmes aient une chance honnête et égale d'être candidates à toutes charges ou fonctions publiques, électives et non électives. Ce changement ne peut être possible que par l'adoption de mesures positives volontaires à l'intérieur des partis, en éliminant toutes les discriminations qui, directement ou indirectement font obstacle à la participation des femmes. Cela doit ressortir à tous les niveaux.

En outre, il est important, pour les partis politiques, d'identifier des candidates qualifiées, afin de leur donner la formation nécessaire pour qu'elles puissent mener une campagne politique, prendre la parole en public, collecter des fonds et participer aux procédures parlementaires, et à inscrire des femmes et des hommes qualifiés sur leurs listes éventuelles de candidats à des fonctions électives.

Ainsi elles pourront défendre effectivement les droits de la femme partout où le besoin se fera sentir.

Les Femmes et Jeunes filles en politique :

- ✓ avoir la confiance de soi
- ✓ Avoir la même vision
- ✓ Aller dans le même sens, c'est-à-dire défendre la même cause qu'est celle de la défense des droits de toutes les femmes et non la défense des intérêts individuels
- ✓ développer le culte de solidarité entre femmes : les femmes doivent se soutenir entre elles ;
- ✓ Sensibiliser les autres femmes sur la protection des Droits des femmes, notamment s'associer librement, exprimer publiquement leurs opinions, discuter ouvertement de politique, adresser des demandes aux autorités, participer, dans des conditions

d'égalité avec les hommes, à la conduite des affaires publiques à tous les niveaux, y compris la formulation et la mise en œuvre de l'action gouvernementale ;

- ✓ renforcer les capacités des autres femmes sur les droits civils et politiques, économiques et sociaux (national)
- ✓ valoriser le statut de la femme
- ✓ assurer la formation des jeunes aspirantes pour la relève à travers les réseaux de femmes parlementaires et ministres ;
- ✓ partager les expériences et bonnes pratiques au niveau des rencontres communales, régionales et nationales
- ✓ créer un site de partage des bonnes pratiques entre les femmes politiques

-